



**Nations Unies**

# **Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

**Rapport sur les travaux des première  
et deuxième sessions ordinaires  
et de la session annuelle de 2004**

**Conseil économique et social**

**Documents officiels, 2004**

**Supplément n° 34 (E/2004/34/Rev.1-E/ICEF/2004/7/Rev.1)**

## Annexe

### Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2004

#### 2004/1

#### Dissolution du Comité OMS/FNUAP/UNICEF sur la santé

*Le Conseil d'administration*

*Prend acte* des rapports sur l'évaluation du Comité OMS/FNUAP/UNICEF sur la santé (E/ICEF/2004/6 et WHO EBPDC10/5) et *approuve* la recommandation qui y figure, à savoir que, compte tenu des autres mécanismes de collaboration mis en place depuis la création du Comité en 1997, et de la mise en rapport des coûts et des réalisations, le Comité devrait être dissous. Le Conseil *recommande* aux secrétariats des trois organisations de continuer à renforcer la coordination de leurs travaux dans le domaine de la santé.

*Première session ordinaire  
21 janvier 2004*

#### 2004/2

#### Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2004

##### A. Prévisions de dépenses de la Division du secteur privé pour la campagne de 2004

*Le Conseil d'administration*

1. *Approuve*, pour l'exercice budgétaire allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004, des prévisions de dépenses d'un montant de 89 millions de dollars, réparties comme suit (voir aussi la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2004/AB/L.1) :

	<i>Millions de dollars É.-U.</i>
Commissions – bureaux extérieurs . . . . .	1,2
Coût des marchandises livrées . . . . .	30,5
Dépenses de commercialisation . . . . .	22,3
Services d'appui . . . . .	18,6
Fonds d'investissement . . . . .	16,4
<b>Total des dépenses . . . . .</b>	<b>89,0</b>

2. *Autorise* la Directrice générale :

a) À engager des dépenses à concurrence des totaux indiqués dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2004/AB/L.1; à porter les dépenses au niveau des montants indiqués dans la colonne III de ce tableau s'il apparaît que le produit net des ventes de cartes et de cadeaux et des collectes de fonds privés atteint les niveaux indiqués dans cette colonne; inversement, à ramener les dépenses, dans la mesure nécessaire, en deçà du montant indiqué dans la colonne II si le produit net diminue;

- b) À effectuer des virements entre les diverses rubriques visées au paragraphe 1 ci-dessus, à concurrence de 10 % des montants approuvés;
- c) À engager, entre les sessions du Conseil d'administration, les dépenses qui pourraient être nécessaires pour appliquer le plan de travail approuvé pour 2004, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires.

## **B. Prévisions de recettes pour la campagne 2004**

*Le Conseil d'administration*

*Note* que, pour l'exercice compris entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2004, les prévisions de recettes nettes s'élèvent à 333 millions de dollars (ressources ordinaires), comme indiqué dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2004/AB/L.1.

## **C. Politique générale**

*Le Conseil d'administration*

1. *Proroge* les fonds d'investissement, avec une dotation de 16,4 millions de dollars pour 2004;

2. *Autorise* la Directrice générale à engager, pendant l'exercice budgétaire 2004, des dépenses liées au coût des marchandises livrées (production/achat de matières premières, cartes et autres produits) en prévision de l'exercice 2005, à concurrence de 31 millions de dollars, comme indiqué dans le plan à moyen terme de la Division du secteur privé (voir le tableau 6 du document E/ICEF/2004/AB/L.1).

## **D. Plan à moyen terme**

*Le Conseil d'administration*

*Approuve* le plan à moyen terme de la Division du secteur privé tel qu'il figure au tableau 6 du document E/ICEF/2004/AB/L.1.

*Première session ordinaire  
21 janvier 2004*

## **2004/3**

### **Rapport annuel au Conseil économique et social**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend acte* du document intitulé « Rapport du Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance : rapport annuel au Conseil économique et social » (E/2004/3-E/ICEF/2004/4) et demande au secrétariat de le transmettre au Conseil économique et social, accompagné d'un résumé des observations faites au cours des débats de sa première session ordinaire de 2004;

2. *Attache* une grande importance au prochain examen triennal des activités opérationnelles, qui devrait contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et aider à donner suite à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants;

3. *Encourage* l'UNICEF à appuyer activement ce processus, notamment en communiquant tous les rapports d'évaluation et autres documents pertinents au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

*Première session ordinaire  
22 janvier 2004*

#### **2004/4**

##### **Méthodes de travail du Conseil d'administration**

*Le Conseil d'administration,*

*Rappelant* sa décision 2003/14, par laquelle il a prié le Bureau d'étudier les moyens d'améliorer encore les méthodes de travail et de rendre compte de ses conclusions à ce sujet,

1. *Prend acte* du rapport oral du Secrétaire du Conseil d'administration et se félicite du travail fructueux réalisé jusqu'à présent;

2. *Prie* le Bureau de continuer de prendre l'initiative sur cette question, en tenant compte des points de vues exprimés par les délégations présentes à la session en cours, afin de renforcer encore la capacité du Conseil de s'acquitter de ses obligations et de formuler des orientations stratégiques;

3. *Prie également* le Bureau de faire des recommandations concrètes, qui seront examinées à la session annuelle du Conseil en 2004, ayant trait notamment aux questions suivantes :

- a) Les délais et le mode de présentation ainsi que le contenu analytique des documents, notamment des projets de décision;
- b) Le processus de planification des travaux du Conseil d'administration;
- c) Le recours à des séances d'information officielles et la périodicité de celles-ci.

*Première session ordinaire  
22 janvier 2004*

**Il n'y a pas eu de décision 2004/5 par suite d'une erreur technique.**

#### **2004/6**

##### **Projets de descriptif de programme de pays**

*Le Conseil d'administration*

a) *Approuve* l'ensemble des budgets indicatifs des programmes de pays pour la coopération :

<i>Région/pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Cote du document E/ICEF/2004/</i>
<b>Afrique de l'Est et Afrique australe</b>				
Angola	2005-2008	22 584 000	68 000 000	P/L.1
Burundi	2005-2007	10 908 000	27 000 000	P/L.2

Région/pays	Période	Ressources ordinaires	Autres ressources	Cote du document E/ICEF/2004/
Madagascar	2005-2009	25 710 000	42 000 000	P/L.3
Zimbabwe	2005-2006	3 850 000	14 000 000	P/L.4
<b>Afrique de l'Ouest et Afrique centrale</b>				
Cap-Vert	2005	611 000	450 000	P/L.5
<b>Amériques et Caraïbes</b>				
Cône Sud (Argentine, Chili et Uruguay)	2005-2009	5 900 000	18 800 000	P/L.6
<b>Asie orientale et Pacifique</b>				
Malaisie	2005-2007	1 500 000	1 500 000	P/L.8
Philippines	2005-2009	11 570 000	32 000 000	P/L.9
<b>Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes</b>				
Arménie	2005-2009	3 405 000	3 569 000	P/L.10
Azerbaïdjan	2005-2009	4 760 000	4 700 000	P/L.11
Bosnie-Herzégovine	2005-2008	2 468 000	13 000 000	P/L.12
Ex-République yougoslave de Macédoine	2005-2009	3 060 000	10 000 000	P/L.18
Kazakhstan	2005-2009	4 920 000	2 216 000	P/L.13
Kirghizistan	2005-2010	5 562 000	3 000 000	P/L.14
Ouzbékistan	2005-2009	9 260 000	8 560 000	P/L.20
Roumanie	2005-2009	3 385 000	11 615 000	P/L.15
Serbie-et-Monténégro	2005-2009	3 325 000	36 500 000	P/L.16
Tadjikistan	2005-2009	6 405 000	20 000 000	P/L.17
Turkménistan	2005-2009	4 680 000	1 300 000	P/L.19
<b>Moyen-Orient et Afrique du Nord</b>				
Iraq	2005-2006	3 872 000	196 700 000	P/L.22
République islamique d'Iran	2005-2009	7 880 000	5 500 000	P/L.21

b) *Approuve* une augmentation de 140 millions de dollars du plafond des autres ressources affectées au programme de pays concernant l'Iraq pour 2004 (E/ICEF/2004/P/L.23).

*Session annuelle  
8 et 9 juin 2004*

## 2004/7

### Date d'approbation du budget d'appui biennal de l'UNICEF

*Le Conseil d'administration,*

*Affirmant* le principe selon lequel « le plan dicte le budget »,

*Reconnaissant* que le budget d'appui biennal doit être formulé une fois que le programme a été suffisamment structuré dans le cadre de la mise au point du projet de descriptif de programme de pays pour les bureaux régionaux, et des plans de gestion des bureaux pour le siège et les bureaux régionaux,

*Décide* que :

1. Le budget d'appui biennal pour 2006-2007 sera examiné lors de la première session ordinaire, en janvier 2006;
2. À la deuxième session ordinaire de 2005, une allocation anticipative de crédits destinée à couvrir les dépenses de janvier 2006 et calculée sur la base desdites dépenses pour le mois de janvier de l'année précédente devra être approuvée.

*Session annuelle*  
*10 juin 2004*

## **2004/8**

### **Programmation commune**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur l'évaluation de l'expérience de l'UNICEF en matière de programmation commune publié sous la cote E/ICEF/2004/10;
2. *Décide* de renvoyer à la première session ordinaire de 2005 l'examen d'une décision à ce sujet.

*Session annuelle*  
*11 juin 2004*

## **2004/9**

### **La fonction d'évaluation à l'UNICEF**

*Le Conseil d'administration*

1. *Rend hommage* à l'UNICEF pour la qualité de son rapport sur la fonction d'évaluation publié sous la cote E/ICEF/2004/11, les progrès importants qu'il reflète et le méticuleux recensement des domaines appelant des améliorations ainsi que des défis futurs;
2. *Se félicite* des progrès accomplis à ce jour par la fonction d'évaluation pour ce qui est de faire face à de nouvelles demandes, en particulier du fait qu'elle insiste plus sur l'obtention des résultats pour les programmes auxquels l'UNICEF participe, dans le contexte des activités opérationnelles et interinstitutions menées par le système des Nations Unies au niveau national;
3. *Note* qu'il reste encore beaucoup à faire, notamment pour ce qui est d'affiner l'orientation stratégique des plans de travail en matière d'évaluation, d'améliorer l'efficacité et de relever le niveau global des activités d'évaluation;
4. *Souligne* que la fonction d'évaluation devrait être menée en consultation avec les autorités nationales et conformément à la décision 2002/9 (E/ICEF/2002/8/Rev.1);

5. Compte tenu de ce qui précède, *préconise* la poursuite du renforcement de la fonction d'évaluation à l'UNICEF, l'accent devant être mis plus particulièrement sur les points suivants :

a) Améliorer l'efficacité et la valeur stratégique de la fonction d'évaluation en concentrant l'attention sur un plus petit nombre d'études de haute qualité, qui privilégient résolument l'analyse de l'efficacité et des résultats;

b) Continuer d'améliorer la qualité des évaluations menées au niveau des pays, en consultant les autorités nationales et en s'appuyant sur les normes et les règles du système des Nations Unies en matière d'évaluation, avec l'assistance technique du Bureau de l'évaluation et des bureaux régionaux;

c) Accélérer les progrès accomplis sur la voie d'évaluations menées conjointement avec les autorités nationales, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, y compris en ce qui concerne le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;

d) Poursuivre et élargir la collaboration avec les autorités nationales et les autres partenaires, ainsi qu'avec les équipes de pays des Nations Unies, en vue de renforcer les capacités nationales en matière d'évaluation;

e) Dégager, à partir des évaluations, les pratiques optimales permettant d'atteindre les cibles et les objectifs du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF et veiller à la mise en place d'un mécanisme permettant la prise en compte systématique des conclusions des évaluations au sein de l'Organisation de façon à garantir le perfectionnement institutionnel;

6. *Prie* la Directrice générale d'établir un nouveau rapport sur la fonction d'évaluation qu'il examinera à sa session annuelle de 2006;

7. *Demande en outre* que les principales conclusions des évaluations des domaines thématiques du plan stratégique à moyen terme lui soient présentées pour examen dès qu'elles seront disponibles.

*Session annuelle  
11 juin 2004*

## **2004/10**

### **Projet de descriptif de programme de pays relatif au Guatemala**

#### *Le Conseil d'administration*

*Approuve* le budget indicatif global du programme de pays pour la coopération, tel qu'exposé ci-après :

<i>Pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2004/</i>
Guatemala	2005-2008	3 648 000	18 478 000	P/L.24

*Deuxième session ordinaire  
15 septembre 2004*

## 2004/11

### Allocation de ressources ordinaires supplémentaires aux programmes de pays approuvés

*Le Conseil d'administration*

*Approuve* les allocations de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires prévues dans le document E/ICEF/2004/P/L.25 :

(En dollars des États-Unis)

<i>Région/pays</i>	<i>Solde des fonds approuvés Ressources ordinaires 2004 (A)</i>	<i>Niveau de planification Ressources ordinaires 2004 (B)</i>	<i>Montant approuvé (B - A)</i>
<b>Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes</b>			
Kazakhstan	978 000	984 000	6 000
Kirghizistan	922 000	927 000	5 000
Ouzbékistan	1 841 000	1 852 000	11 000
Tadjikistan	1 264 766	1 281 000	16 234
<b>Total partiel</b>	<b>5 005 766</b>	<b>5 044 000</b>	<b>38 234</b>
<b>Asie de l'Est et Pacifique</b>			
Philippines	2 098 000	2 214 000	116 000
<b>Total partiel</b>	<b>2 098 000</b>	<b>2 214 000</b>	<b>116 000</b>
<b>Afrique de l'Est et Afrique australe</b>			
Madagascar	4 099 000	4 630 000	531 000
<b>Total partiel</b>	<b>4 099 000</b>	<b>4 630 000</b>	<b>531 000</b>
<b>Total</b>	<b>11 202 766</b>	<b>11 888 000</b>	<b>685 234</b>

*Deuxième session ordinaire  
15 septembre 2004*

## 2004/12

### Relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés

*Le Conseil d'administration*

a) *Approuve* la recommandation tendant à relever le plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés telle qu'exposée dans les documents E/ICEF/2004/P/L.26 et Add.1 :

(En dollars des États-Unis)

<i>Programme de pays</i>	<i>Cycle de programmation</i>	<i>Plafond des autres ressources approuvé</i>	<i>Augmentation au titre des autres ressources à approuver</i>	<i>Plafond des autres ressources</i>
République dominicaine	2002-2006	5 000	8 400	13 400
Cambodge	2001-2005	52 200	11 800	64 000
Sri Lanka	2002-2006	10 000	10 000	20 000
Malawi	2002-2006	35 120	17 000	52 120
<b>Total</b>		<b>102 300</b>	<b>47 200</b>	<b>149 520</b>

*Deuxième session ordinaire  
15 septembre 2004*

### **2004/13**

#### **Directives relatives aux tournées d'inspection du Conseil d'administration**

*Le Conseil d'administration*

*Adopte* les directives relatives aux tournées d'inspection du Conseil d'administration de l'UNICEF exposées dans le document E/ICEF/2004/19.

*Deuxième session ordinaire  
15 septembre 2004*

### **2004/14**

#### **Plan stratégique à moyen terme : plan financier et recommandation y afférente pour la période 2004-2007**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du plan financier à moyen terme (E/ICEF/2004/AB/L.4) en tant que cadre souple pour l'appui aux programmes de l'UNICEF;

2. *Approuve* le plan financier à moyen terme (récapitulé dans le tableau 4 du document E/ICEFF/2004/AB/L.4) à titre de cadre prévisionnel pour 2004-2007, y compris l'établissement d'un budget d'un montant maximum de 492 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à imputer sur les ressources ordinaires, qui doit lui être présenté en 2005. Ce montant est fixé sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que les prévisions de recettes et de dépenses figurant dans le plan demeurent valables.

*Deuxième session ordinaire  
16 septembre 2004*

**2004/15**

**Principe de recouvrement de l'UNICEF**

*Le Conseil d'administration,*

1. *Rappelant* sa décision 2003/9 (E/ICEF/2003/9/Rev.1) relative au principe de recouvrement de l'UNICEF,
2. *Prend note* des tendances encourageantes qui se dégagent en ce qui concerne le recouvrement des coûts indirects liés à la gestion des contributions au titre des autres ressources;
3. *Se félicite* des progrès accomplis auprès d'autres organismes des Nations Unies en vue de l'harmonisation des modalités de recouvrement;
4. *Encourage* l'UNICEF à continuer de prendre une part active au groupe de travail chargé de la question du recouvrement des coûts par le Comité de haut niveau sur la gestion;
5. *Décide* que la réduction de 4 % du taux de recouvrement appliqué aux contributions dépassant 40 millions de dollars sera maintenue au-delà de 2004 afin qu'une proposition détaillée puisse lui être présentée pour examen à sa deuxième session ordinaire de 2005, compte tenu des conclusions issues des travaux sur l'harmonisation et de l'examen des enseignements tirés par l'UNICEF de la mise en œuvre de la décision 2003/9.

*Deuxième session ordinaire  
16 septembre 2004*

**2004/16**

**Rapport sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour la période 2002-2005**

*Le Conseil d'administration*

1. *Accueille favorablement* le rapport sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF (E/ICEF/2004/13) et se félicite des consultations approfondies, de l'analyse des résultats et des travaux d'évaluation sur lesquels l'examen est fondé;
2. *Prend note* des conclusions générales de l'examen, notamment les considérations à prendre en compte lors de l'établissement du prochain plan et les ajustements qu'il est envisagé d'apporter à l'actuel plan stratégique à moyen terme pour la période restante;
3. *Prie* la Directrice générale de rendre compte des progrès relatifs aux ajustements dans le prochain rapport annuel sur les résultats obtenus pour les enfants dans le cadre du plan stratégique à moyen terme, qui lui sera présenté à sa session annuelle en 2005;
4. *Prie également* la Directrice générale de tenir compte des débats relatifs à l'examen tenus par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2004 lors de l'établissement du projet du prochain plan stratégique et de mettre celui-ci à la disposition des membres du Conseil d'administration en février 2005.

*Deuxième session ordinaire  
16 septembre 2004*

**2004/17**  
**Programme de travail pour les sessions**  
**du Conseil d'administration de 2005**

*Le Conseil d'administration*

*Adopte le programme de travail ci-après pour ses sessions de 2005 :*

- 
- |  |  |
|--|--|
| <p><b>Première session ordinaire</b><br/>(17-21 janvier)</p> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Élection des membres du Conseil d'administration de l'UNICEF pour 2005</li><li>• Rapport annuel du Directeur général au Conseil économique et social (1995/5, 1998/1, 1999/6)</li><li>• Rapports du Corps commun d'inspection qui présentent un intérêt pour l'UNICEF (2001/4)</li><li>• Adoption des descriptifs de programme de pays révisés (2002/4)</li><li>• Rapport oral sur l'éducation des filles</li><li>• Rapport oral sur le programme élargi de vaccination</li><li>• Rapport oral sur la sécurité du personnel</li><li>• Programmation commune (2004/8)</li><li>• Rapport sur les obligations redditionnelles de l'UNICEF</li><li>• Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2005</li><li>• Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2002-2003 (examen reporté lors de la deuxième session ordinaire de 2004)</li><li>• Annonce de contributions</li><li>• Réunion commune des Conseils d'administration de l'UNICEF et du PNUD/FNUAP, avec la participation du PAM</li></ul> |
| <p><b>Session annuelle</b><br/>(6-10 juin)</p>               | <ul style="list-style-type: none"><li>• Rapport annuel du Directeur général : progrès et réalisations du plan stratégique à moyen terme, y compris un exposé sur les situations d'urgence</li><li>• Examen du projet de plan stratégique à moyen terme pour 2006-2009</li></ul>  |

**Deuxième session ordinaire**  
(12-16 septembre)

- Rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la décision 2002/4 concernant l'adoption des programmes de pays
- Projets de descriptif de programme de pays (environ 28)
- Document directif sur l'UNICEF et la période de transition suivant les conflits
- Rapport oral sur la protection des enfants
- Rapport oral sur le VIH/sida
- Exposé sur la mortalité maternelle
- Prix Maurice Pate de l'UNICEF
- Rapports sur les visites sur le terrain de membres du Conseil d'administration (1992/32)
- Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel
- Plan stratégique à moyen terme pour 2006-2009, y compris le plan financier à moyen terme
- Décisions prises par le Conseil économique et social : rapport oral (E/ICEF/1995/9/Rev.1, par. 470)
- Aperçus des examens à mi-parcours et des principaux rapports d'évaluation des programmes de pays (1995/8 et 2001/11)
- Suite donnée aux décisions du Conseil de coordination du programme (ONUSIDA)
- Centre de recherche Innocenti : rapport d'activité et activités proposées pour 2006-2008
- Examen de la politique de recouvrement de l'UNICEF
- Recommandations concernant l'affectation aux programmes de pays approuvés de fonds supplémentaires, d'autres ressources hors programme, d'autres ressources supplémentaires, etc.
- Allocation de crédits par anticipation au titre du budget d'appui pour janvier 2006 (2004/7)
- États financiers provisoires pour 2004 (début de l'exercice biennal)

- Rapport financier et états financiers de la Division du secteur privé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004
  - Rapport du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
  - Rapport sur les activités de vérification interne des comptes en 2004
  - Programme de travail des sessions du Conseil d'administration en 2006
- 

*Deuxième session ordinaire  
16 septembre 2004*

---

